

VILLE DE MONT DE MARSAN

RÈGLEMENT COMPLET DU GRAND JEU DE L'AVENT

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU CONCOURS

1.1. La Ville de Mont de Marsan, dont le siège social est situé Place du Général Leclerc / 40000 Mont de Marsan (ci-après l'"Organisateur") souhaite organiser un jeu-concours intitulé "Grand Jeu de l'Avent" dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

1.2. Le jeu-concours se déroulera du dimanche 1 décembre, 18h, au mardi 24 décembre, 11h00.

1.3 Ce jeu concours est organisé en partenariat avec les commerçants cités ci-dessous, qui participent en offrant des lots mis en jeu sous forme de tirage au sort. Les commerçants partenaires sont : l'office de tourisme, du commerce et de l'artisanat de mont de marsan agglomération, Denis Daubos Chocolatier Pâtissier , Vapotech, Pollen, Muy Mucho , I Code, Ikks , La Fee Maraboutee, Beauty Success, Bar Brasserie Le Renoir, La Mie Câline, Biotanic Shop, Coiffure Saint Jean, Restaurant-Bar Des Sports, Le Chaussé Pied, Boutique Graffiti's, Délices & Gourmandises, Immobilier Le Hyaric, Shanghai Store, La Felicita, L'armoire À Malice , Chaussures Puysegur , Eve Boutique, Les Petits Trésors De Mumu, Mercerie Aux Fantaisies, Tiap , Maitika, Au Détour D'un Regard, Aux Toqués Du Bocal, Librairie Papeterie Lacoste , Crêpe's House, Alain Afflelou, Le Divan, Le Margotton, Cafpi Mont De Marsan, Sergent Major , Chez Patou , Family Sphere Landes, Naturhouse, Auto École Des Landes, Proxi, La Boite , La Part Des Colibris , Parfumerie Marionnaud Saint Roch Et Carrefour, Pharmacie Dufourniaud , Aux Ames Sucrées , Trattoria Peppe , Time Minceur, Ti Case Papa , Ludiklandes

1.4. La liste des lots offerts par chaque commerçant partenaire est joint en annexe.

1.5. Les bulletins de participation sont disponibles chez les commerçants partenaires et autres commerçants du centre-ville. Chaque commerçant a le choix de tamponner ou non le bulletin de participation, sans que cela engage la validité du bulletin pour le jeu.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible au téléchargement sur le site de la Ville de Mont de Marsan à l'adresse : <http://montdemarsan.fr>

2.3. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante pour chaque tirage.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU CONCOURS ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

3.1. Pour valider sa participation, chaque participant doit dûment compléter (nom, prénom, numéro de téléphone) et poster un bulletin de participation retiré au préalable chez un commerçant du centre-ville.

3.2. Les bulletins de participation sont à déposer à partir du 1 décembre et avant chaque tirage dans l'une des 2 urnes mises à disposition : à l'Hôtel de Ville, à l'Office de Tourisme, Du Commerce et de l'Artisanat, selon les horaires d'ouverture au public.

3.3. Les bulletins de participation déposés dans les 2 urnes (voir ci-dessus) seront collectés à des fins de tirage au sort les samedis 11 et 18 décembre à 16h, et le vendredi 24 décembre à 10h30, soit 2 heures avant chaque tirage.

3.4. Les tirages au sort auront lieu en public les samedis 11 et 18 décembre, à 18h et le vendredi 24 décembre à 12h30, place du Général Leclerc, devant l'Hôtel de Ville.

3.5. Le nom des gagnants sera annoncé en public le jour même. Les gagnants non présents seront contactés par téléphone au numéro inscrit sur le bulletin afin de leur indiquer les modalités de récupération de leur lot. Il est précisé qu'aucun lot ne sera expédié au gagnant et chaque lot sera remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité. En cas d'absence lors du tirage, et sans réponse ou rappel de la part du gagnant dans les 3 jours ouvrés, le lot sera remis en jeu lors du prochain tirage.

3.6. A l'issue de chaque tirage, la totalité des bulletins de participation non gagnants sera détruite. Les bulletins gagnants seront quant à eux détruits à l'issue du jeu concours. Aucune donnée personnelle ne sera conservée.

ARTICLE 4 – DOTATIONS Les dotations de chaque tirage au sort sont consultables en annexe.

ARTICLE 5 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par téléphone les Gagnants tirés au sort et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les trois (3) jours suivants l'appel téléphonique. Sans réponse de la part du gagnant dans les trois (3) jours suivants l'appel téléphonique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront remis en jeu lors du tirage au sort de la session suivante. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera remis en jeu lors d'un prochain tirage. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément au Règlement général sur la protection des données, aucune information personnelle ne sera conservée à l'issue du jeu-concours.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

7.1 L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant. L'Organisateur ne pourra non plus être tenu pour responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, et les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

7.2. L'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

7.3. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

7.4. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

7.5. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

8.1 Le règlement peut être consulté librement sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'à l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (place Charles de Gaulle) à proximité des urnes disposées à recevoir les bulletins de participation.

8.2. Le règlement est également disponible sur le site internet de la ville de Mont de Marsan, où il peut être librement téléchargé. (<http://montdemarsan.fr>)

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

8.1 Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, place du Général Leclerc, 40000 Mont de Marsan

ANNEXE AU REGLEMENT DU GRAND JEU DE L'AVENT

ANNEXE 1 : Liste des dotations / lots par jour :

Lot du mercredi 1

1 sous-vêtement taille unique marque FANTASIE – Eve Boutique
1 écharpe – Chez Patou

Lot du jeudi 2

1 boîte couture garnie + 2m de tissu et laine + aiguilles – Mercerie aux Fantaisies

Lot du vendredi 3

1 Lot de 3 tartinables gourmands pour l'apéritif – Aux Toqués du Bocal

Lot du samedi 4

1 parapluie, 1 peluche et une poche surprise – CAFPI

Lot du dimanche 5

1 bon de réduction – Crêpe's House
1 bilan amincissement ou conseils en alimentation – Time Minceur

Lot du lundi 6

1 panier gourmand diététique – Naturhouse
1 parapluie Bisetti – Puysségur Chaussures

Lot du mardi 7

1 écharpe – L'Armoire à Malice
1 nounours à la guimauve – Denis Daubos

Lot du mercredi 8

1 bon d'achat de 25€ - Maïtika

Lot du jeudi 9

1 galette 6 parts – La Mie Câline
1 assortiments de Thé Kusmi Tea – Délices et Gourmandises

Lot du vendredi 10

1 bon d'achat de 15€ à valoir sur les plats cuisinés traiteur
1 bon d'achat de 20€ - La Boite

Lot du samedi 11

2 Cocktails au choix et 1 planche de saucisse sèche – Le Renoir
2h de garde – Family Sphère

Lot du dimanche 12

1 coffret AMARO, soins pour homme barbe et cheveux – Coiffure Saint-Jean
1 coffret cirneur – Le Chausse Pied

Lot du lundi 13

1 lot de produits parapharmacie – Pharmacie Dufourniaud
1 foulard – Pollen

Lot du mardi 14

1 coffret cadeau – Muy Mucho
1 bouteille de Ti Punch, du Café et de la confiture de la Réunion – Ti Case Papa

Lot du mercredi 15

1 bijou et une bougie – Les Petits Trésors de Mu-Mu
1 entremet au chocolat 6 parts – Aux Âmes Sucrées

Lot du jeudi 16

1 kit zéro déchet dans ma salle de bain – La Part des Colibris
1 soin d'une durée de 30min visage ou corps au choix – Beauty Success

Lot du vendredi 17

1 menu gourmand d'une valeur de 35€ - Le Divan
1 sous-vêtement taille unique marque FANTASIE – Eve Boutique

Lot du samedi 18

1 formule Code en agence (valeur 265€) – Auto Ecole des Landes
2 menus du jour d'une valeur de 30€ - Le Bar des Sports

Lot du dimanche 19

1 panier garni d'une valeur de 50€ – Proxi
1 bon repas pour 4 personnes – Le Tiap
1 Bijou – La Fée Maraboutée

Lot du lundi 20

1 coussin d'une valeur de 45,90€ – Librairie Lacoste
50€ de chèques cadeaux Cœur de Ville – Immobilier Le Hyaric
1 jeu de société pour toute la famille – Ludiklandes

Lot du mardi 21

1 tenue de fête – Sergent Major
1 bon d'achat de 50€ – La Felicita
1 jeu de société enfant – Ludiklandes

Lot du mercredi 22

1 repas pour 2 personnes d'une valeur de 50€ – La Trattoria Peppe
1 remise de 15% pour une formule Permis B (sur une base de 1225€) – Auto Ecole des Landes
1 carte cadeau I Code de 30€ – I Code
1 lot de produits cosmétiques – Marionnaud

Lot du jeudi 23

1 paire de lunettes Magic – Alain Afflelou
1 lot à base de CBD d'une valeur de 73€ – Biotanic Shop
1 carte cadeau IKKS de 30€ – XandO

Lot du vendredi 24

1 carte cadeau de 100€ – Vapotech
1 massage corps intuitif de 1h – Au détour d'un regard
1 bon d'achat de 50€ – Graffiti's
1 bouteille de champagne – Le Margotton